

Décision dans la procédure d'opposition n° 4792–4793

Opposante SERGIO ROSSI SA, Via Indipendenza 15, I-47030 San Mauro Pascoli, représenté par Kemia SA, Via Bagutti 14, Cas. Post. 4327, 6904 Lugano, marque internationale n° 700 441 «sergio rossi» (fig.) et marque internationale n° 577 643 «MISS ROSSI» contre *Défenderesse* IDEA-IN TEXTILHANDELSGESMBH 34, Warmbaderstrasse, A-9585 Gödersdorf (Autriche) (pas de représentation), marque internationale n° 741 180 «ANNA Rossi» (fig.).

Le 9 janvier 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. Les oppositions n° 4792 et n° 4793 sont réunies en une seule procédure.
2. L'opposition n° 4792-4793 contre la marque internationale n° 741 180 «ANNA Rossi» est admise.
3. Les taxes d'opposition de 800 francs chacune (soit 1600 francs) restent acquises à l'Institut.
4. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 2600 francs à titre de dépens.
5. Le refus provisoire partiel du 14 mars 2001 sera transformé en refus partiel définitif dès que la présente décision sera entrée en force.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours auxquels seront joints une copie de la décision attaquée doivent être présentés en trois exemplaires.

9 janvier 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques